



BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

SECRETAIRE-GENERAL

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.85

PV N° 05 DU SAMEDI 18/09/2021

Réunion du 13 Septembre 2021

COURRIER

US l'Horme : accord pour la réunion du 16 septembre
AS Chateauneuf : accord pour la réunion du 16 septembre
ENT.S. St Chamond : accord pour la réunion du 16 septembre
JS. Cellieu : accord pour la réunion du 16 septembre
F.C. St Joseph-St Martin : réponse faite par mail
ENT.S. Doizieux la Terrasse : accord pour la réunion du 16 septembre
Association Sportive La Chaumière : accord pour la réunion du 16 septembre
CDOS Loire : soirées d'informations FOHP. Inscription obligatoire via www.poletrail.fr ou www.trailduhautpilat.com
CDOS Loire : invitation le vendredi 24 septembre 2021 à 17H00 au musée d'Assier pour la visite de l'exposition « les jeux olympiques de 1896 à nos jours » et à partir de 18H30 à l'hippodrome, salle Equi'Forum (dîner spectacle et la remise des récompenses de la soirée des bénévoles)
LAuRAFoot informatique : mise à jour groupe COPIL FMI : répondu le 13/09/2021

CARNET NOIR

L'ensemble du District de la Loire présente ses sincères condoléances à la famille, aux proches de Bernard Brousset (ex vice Président du DLF) suite au décès de son frère.

TRESORERIE

Ci-dessous la liste des clubs non à jour vis-à-vis de la trésorerie.
563598 ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS
580477 L'ETOILE SPORT FUTSAL ANDREZIEUX-BOUTHEON
582486 RENCONTRE DES PEUPLES

MESSAGE DE RAPPEL UTILISATION FMI

Certains clubs continuent de préparer leur équipe sur la tablette FMI.

EQUIPE VISITEUSE :

(Equipe qui se déplace) réalise via l'interface WEB (<https://fmi.fff.fr>) la préparation de l'équipe EXCLUSIVEMENT.
Elle n'utilise jamais la tablette FMI durant la semaine.

EQUIPE RECEVANTE :

(Equipe qui reçoit l'adversaire) est la **SEULE** à réaliser les opérations de récupération des rencontres et chargement des données du match.
Elle est en charge de la tablette FMI.
Elle réalise via l'interface WEB (<https://fmi.fff.fr>) la préparation de l'équipe EXCLUSIVEMENT.

RECOMMANDATION AUX CLUBS AIDE AUX CLUBS – REMBOURSEMENT CDOS LOIRE

Le CDOS Loire, nous demande de rappeler aux clubs la procédure à suivre, afin d'assurer un règlement rapide de la part du CDOS aux clubs.

- 1) Le club adresse au CDOS Loire, les bons reçus accompagnés d'une **FACTURE**, mentionnant impérativement :
Nom ; prénom ; date de naissance du bénéficiaire ; ainsi que toute information permettant de l'identifier comme primo-accédent.
- 2) A réception de la **FACTURE** par le CDOS Loire, celle-ci vous sera transmise pour vérification avant règlement des sommes dues au club.